

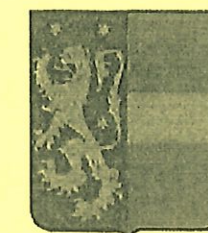


URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Art. D.VIII.7 du Code de Développement Territorial

PROVINCE DU BRABANT WALLON
ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur Islam KAOURNUKAIEV et Madame Kheda TAISUMOVA** demeurants rue de Tirlemont, n° 70 à 1350 Noduwez.

Le bien concerné est situé Rue de Tirlemont, n° 70 à 1350 Noduwez et cadastré 7^{ème} Division, Section A, n° 38 C.

Le projet consiste en l'**agrandissement d'une habitation unifamiliale par rehausse de la toiture et l'aménagement d'un étage supplémentaire**.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- **Création d'un étage sur une habitation existante ;**
- **Volume principal accompagné de deux volumes secondaires, un en façade avant et un en façade arrière ;**
- **Construction existante à rehausser située en zone agricole ;**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial attendu que la demande est dérogatoire au plan de secteur qui situe le projet en partie en zone agricole, ce qui rend le projet non conforme à l'affectation de la zone agricole.

L'enquête publique, d'une durée de 15 jours, se déroulera du 22 septembre 2026 au 06 octobre 2026.

Durant cette période, le dossier peut être consulté au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 6 - uniquement sur rendez-vous - préférentiellement le mardi - à fixer au plus tard 24 heures à l'avance avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91 – catherine.cocu@orp-jauche.be ou de Mme Stéphanie ROUSSELLE au 019/63.02.13 - Stephanie.Rousselle@orp-jauche.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Jeremy GERARD – Gestionnaire en charge du dossier : 019/ 63 02 96 - jeremy.gerard@orp-jauche.be ou sur rendez-vous préalable à fixer avec le secrétariat. Le dossier est consultable jusqu'à 20 heures, le mardi uniquement, sur rendez-vous préalable également.

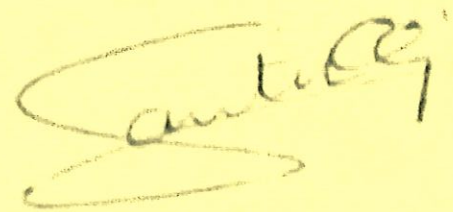
Les réclamations et observations écrites (clairement identifiées, signées et datées sous peine de nullité) sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche ;
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : jeremy.gerard@orp-jauche.be ou par télécopie au numéro : 019/ 63 47 84 ;
 - remises, à l'attention du Collège, au Service Urbanisme & Environnement dont les bureaux se trouvent Place Communale, n° 6 à 1350 Orp-Jauche.
- L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « **Service Urbanisme et Environnement - Courrier en réclamation relatif au dossier de Monsieur Islam KAOURNUKAIEV - réf. : PU 26/050 visant l'agrandissement d'une habitation unifamiliale par rehausse de la toiture et l'aménagement d'un étage supplémentaire** ».

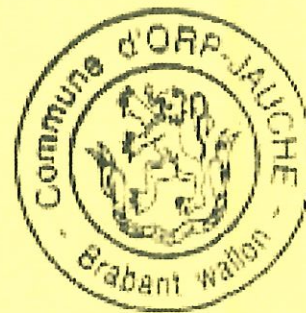
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées auprès du Service pendant la même période, sur rendez-vous, ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu au Service Urbanisme et Environnement, Place Communale, n° 6 à 1350 Orp-Jauche, le **06 octobre 2026 à 12h00**.

Par ordonnance :

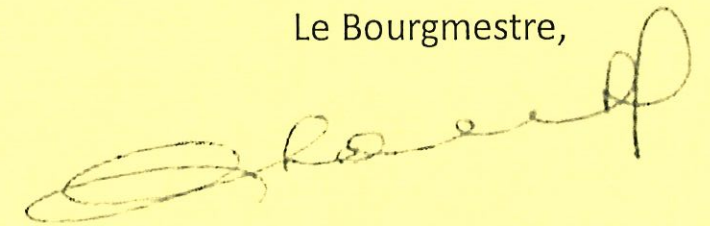
La Directrice Générale,



S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,



H. GHENNE

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial. Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO